

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3329

31 décembre 2013

SOMMAIRE

Acacio Promotions SA	159782	Esther Fifteen S.à r.l.	159779
ACcompany	159782	Esther Fourteen S.à r.l.	159779
Agagora International S.à r.l.	159783	European Infrastructure Investment Com- pany	159763
Almalux S.à r.l.	159783	Excell Americas Holdings Ltd, S.à.r.l. ...	159788
Altaï S.à r.l.	159782	H190 Sarl	159792
Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l.	159784	LAD (Lux Art Développement) S.à.r.l. ..	159780
Anero Invest S.à r.l.	159758	Landmark Chemicals International S.A.	159779
Areo S.à r.l.	159756	Leaderman SA	159779
Atom Holding S.à r.l.	159784	Loritanga S.A. SPF	159789
Atom Holding S.à r.l.	159784	Luxs Foods S.à r.l.	159791
Auster Real Estate Opportunities S.à r.l.	159756	Manhattan Finance (Europe)	159784
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l.	159753	Metcafe International	159767
BELLE SAUVAGE, Creations and Deve- lopments Womens & Menswear Interna- tional	159792	OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l.	159746
Bigonlux S.A.	159781	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	159765
Boccon Di Vino S.à r.l.	159781	Prescott Investment S.A.	159771
BV Acquisitions IX Parent S.à r.l.	159782	QL2 Luxembourg S.à.r.l.	159772
Calcium Holdings S.à r.l.	159781	S.A. Close	159786
Capital United S.à r.l.	159780	Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch	159785
CM2A S.à r.l.	159780	Sarl Philo	159786
Cott Luxembourg	159750	SGAM Private Value S.C.A., SICAR B ..	159787
Crystal Beaver S.à r.l.	159780	SGAM Private Value S.C.A., SICAR B ..	159787
Diversified Holding Company S.à r.l.	159790	Skolinc S.A., SICAR	159786
Domus Heraclion	159789	Sky Solar Energy S.à r.l.	159785
DVPWEB Sarl	159789	Sun Internet Services S.A.	159786
EAST PROJECT S.A.	159788	W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l.	159783
EAST PROJECT S.A.	159787	YBC.LUX S.A.	159785
Ecolab Lux 3 S.à r.l.	159788	Zenith Investissement S.A.	159785
Ecolab Lux 5 S.à r.l.	159787		
Emerald First Layer " K " S.A.	159760		

OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.449.

—
In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175449, incorporated on February 5, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 942, page 45181, of April 19, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164690 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (the OPPS VIIIb);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

OPPS VIIIb, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up, to eighteen thousand seven hundred and fifty Pound Sterling (GBP 18,750) by way of the issuance of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles;

5. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Pound Sterling (GBP 18,750) represented by eighteen thousand seven hundred and fifty (18,750) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up, to twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) by way of cancellation of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, held by OPPS VIIIb;

6. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase and decrease specified in items 2. and 5. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of (i) the six thousand two hundred and fifty (6,250) newly issued shares and (ii) the cancellation of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares, in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, OPPS VIIIb considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up, to eighteen thousand seven hundred and fifty Pound Sterling (GBP 18,750) by way of the issuance of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

1. OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175220 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (ROF VI), represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to four thousand two hundred and fifty (4,250) shares in registered form, without indication of a nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand two hundred and fifty Pound Sterling (GBP 4,250).

2. Investin Pro RED Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176571 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (Investin), represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand (2,000) shares in registered form, without indication of a nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand Pound Sterling (GBP 2,000).

The aggregate amount of six thousand two hundred and fifty Pound Sterling (GBP 6,250) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

OPPS VIIIb, ROF VI and Investin, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, have unanimously taken the following resolutions:

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand seven hundred and fifty Pound Sterling (GBP 18,750) represented by eighteen thousand seven hundred and fifty (18,750) shares in registered form without indication of nominal value, all subscribed and fully paid-up"

Fourth resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Pound Sterling (GBP 18,750) represented by eighteen thousand seven hundred and fifty (18,750) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up, to twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) by way of cancellation of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, held by OPPS VIIIb, by a repayment to OPPS VIIIb.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without indication of nominal value, all subscribed and fully paid-up"

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase and decrease specified under the second and the fourth resolutions above and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of (i) the thirty-five thousand five hundred and thirty (35,530) newly issued shares and (ii) the cancellation of thirty-five thousand five hundred and thirty (35,530) shares, in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,250.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175449, constituée le 5 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 942, page 45181, du 19 avril 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164690 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500 (OPPS VIIIb);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

OPPS VIIIb, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à dix-huit mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 18.750) par voie d'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

3. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts;

5. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 18.750) représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) par voie d'annulation de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale, détenues par OPPS VIIIb;

6. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts; et

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation et la diminution du capital social indiquées aux points 2. et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales nouvellement émises et (ii) de l'annulation des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales, dans le registre des associés de la Société;

8. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'As-socié Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à dix-huit mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 18.750) par voie d'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés tels que prévus par les Statuts.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

1. OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175220 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500 (ROF VI), représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quatre mille deux cent cinquante (4.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total quatre mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 4.250).

2. Investin Pro RED Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176571 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500 (Investin), représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total deux mille livres sterling (GBP 2.000).

Le montant total de six mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 6.250) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

OPPS VIII B, ROF VI et Investin, représentant désormais l'entière du capital social de la Société et constituant l'Assemblée, ont adopté les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 18.750), représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 18.750) représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) par voie d'annulation de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale, détenues par OPPS VIII b, par un paiement à OPPS VIII b de sa participation.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation et la diminution du capital social indiquées aux deuxième et troisième résolutions ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales nouvellement émises et (ii) de l'annulation des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales, dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162086/231.

(130198967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Cott Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Centre.

R.C.S. Luxembourg B 162.397.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BCB European Holdings, an exempted limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at #190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under certificate number 52134 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman on 8 November 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Cott Luxembourg (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.397, having its registered office at 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 15 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2321, page 111362, dated 29 September 2011. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a notarial deed of the notary Jean-Joseph Wagner on 8 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of the Sole Shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of three million five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-six US dollars and eighteen cents (USD 3,536,336.18) up to three million five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-seven US dollars and one cent (USD 3,536,337.01) through the issue of one (1) share with a par value of eighty-three cents of US dollars (USD 0.83);

2. Subsequent amendment of article five (5) of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-three cents of US dollars (USD 0.83) so as to raise it from three million five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-six US dollars and eighteen cents (USD 3,536,336.18) up to three million five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-seven US

dollars and one cent (USD 3,536,337.01) through the issue of one (1) share, having a par value of eighty-three cents of US dollars (USD 0.83), to be subscribed and paid up by the Sole Shareholder of the Company, aforementioned, for the price of one hundred ten million US dollars (USD 110,000,000).

Such share is fully paid up by an aggregate contribution in cash of one hundred ten million US dollars (USD 110,000,000), whereof eighty-three cents of US dollars (USD 0.83) have been allocated to the share capital of the Company and one hundred nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US dollars and seventeen cents (USD 109,999,999.17) have been allocated to the share premium account of the Company attached thereto.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of one hundred ten million US dollars (USD 110,000,000) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article five (5) of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at three million five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-seven US dollars and one cent (USD 3,536,337.01), represented by four million two hundred sixty thousand six hundred forty-seven (4,260,647) shares, having a par value of eighty-three cents of US dollars (USD 0.83) each.

The Company's shares are in registered form. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will, in particular, contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares and the dates thereof, as well as any security rights granted on shares. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Any share premium paid on any shares shall be allocated to a specific share premium account and such share premium shall remain attached to the shares upon which the share premium was paid."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BCB European Holdings, une exempted limited company, existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au #190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro de certificat 52134 Associé Unique),

dûment représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman, le 8 novembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de Cott Luxembourg (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.397, ayant son siège social 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte notarié en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2321, page 111362, du 29 septembre 2011. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, le 8 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale de l'Associé Unique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cinq cent trente-six mille trois cent trente-six dollars américains et dix-huit centimes (USD 3.536.336,18) à trois millions cinq cent trente-six mille trois cent trente-sept dollars américains et un centime (USD 3.536.337,01) par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois centimes de dollars américains (USD 0,83);

2. Modification consécutive de l'article cinq (5) des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois centimes de dollars américain (USD 0,83) de manière à le faire passer de trois millions cinq cent trente-six mille trois cent trente-six dollars américains et dix-huit centimes (USD 3.536.336,18) à trois millions cinq cent trente-six mille trois cent trente-sept dollars américains et un centime (USD 3.536.337,01) par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois centimes de dollars américains (USD 0,83), souscrite et libérée par l'Associé Unique, précité, pour le prix de cent dix millions de dollars américains (USD 110.000.000).

Ladite part sociale est entièrement libérée par un apport en numéraire global de cent dix millions de dollars américains (USD 110.000.000), dont quatre-vingt-trois centimes de dollars américains (USD 0,83) ont été affectés au capital social de la Société et cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et dix-sept centimes (USD 109.999.999,17) ont été affectés au compte prime d'émission de la Société y attaché.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en numéraire a été apportée par la copie d'un certificat de blocage démontrant la réception de cent dix millions de dollars américains (USD 110.000.000) sur un compte bancaire de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions cinq cent trente-six mille trois cent trente-sept dollars américains et un centime (USD 3.536.337,01), représenté par quatre millions deux cent soixante mille six cent quarante-sept (4.260.647) parts sociales, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois centimes de dollars américain (USD 0,83) chacune.

Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative. Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre de parts sociales qu'il détient, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces parts sociales. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Chaque part sociale donne le droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Chaque prime d'émission payée pour chaque part sociale sera affectée à un compte prime d'émission spécifique et cette prime d'émission restera attachée aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission a été payée.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14795.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013164002/147.

(130200375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.669.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 178 669, and having a share capital of twelve thousand Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on 27 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published on 30 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2110.

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership with address at 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, London W1U 7NU, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, a Scottish limited partnership with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with Companies House under number SL012616, itself represented by its general partner, Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, a Scottish limited company with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with Companies House under number SC447073,

here represented by Marion Kraemer, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 16 October 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice.

(2) To increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 9,600 (nine thousand six hundred Euro) with the issuance of 9,600 (nine thousand six hundred) new class A shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

(3) Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in cash.

(4) To amend first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company.

(5) To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

(6) Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,600 (nine thousand six hundred Euro) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR

12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of EUR 22,100 (twenty two thousand one hundred Euro) by the creation and issue of 9,600 (nine thousand six hundred) new class A shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

Therefore, the Sole Shareholder resolves to record the subscription and payment of the 9,600 (nine thousand six hundred) newly issued class A shares of the Company to the Sole Shareholder.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Sole Shareholder, hereby represented by Marion Kraemer pre-named, by virtue of the aforementioned power of attorney, declares to:

(i) subscribe to 9,600 (nine thousand six hundred) new class A shares having each a nominal value of EUR 1 (one Euro) each; and

(ii) pay up in full its new class A shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 9,600,000 (nine million six hundred thousand Euro), with payment of total class A share premium of EUR 9,590,400 (nine million five hundred ninety thousand four hundred Euro).

The amount of EUR 9,600,000 (nine million six hundred thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 22,100 (twenty two thousand one hundred Euro), represented by 22,100 (twenty two thousand one hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Class A Shares)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») de l'associé unique de la société Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 124, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 178 669 (la Société). La Société a été constituée le 27 juin 2013 suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2110 du 30 août 2013.

A comparu:

Beechbrook Mezzanine II L.P., un "limited partnership" de droit anglais, ayant son adresse 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, Londres W1U 7NU, immatriculé auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP015457, représenté par son general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, un "limited partnership" de droit écossais ayant son adresse 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculé auprès du Registre des Sociétés sous le numéro SL012616, lui-même représenté par son general partner Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, une société limitée de droit

écossais ayant son adresse 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro SC447073,

ici représentée par Marion Kraemer, juriste ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de la société est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal EUR 9.600 (neuf mille six cents Euros) par la création et l'émission de 9.600 (neuf mille six cents) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

(3) Souscriptions à l'augmentation de capital telle que décrite au point (2) ci-dessus et paiement en numéraire.

(4) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point (2) ci-dessus.

(5) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude SJ Berwin Luxembourg, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

(6) Divers.

III. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et confirme qu'il se considère comme dûment convoqué. L'Associé Unique déclare qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lequel a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.600 (neuf mille six cents Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à un montant de 22.100 EUR (vingt-deux mille cent Euros) par la création et l'émission de 9.600 (neuf mille six cents) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription et la libération des 9.600 (neuf mille six cents) parts sociales de classe A nouvellement émises de la Société par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, ici représenté par Marion Kraemer, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare:

(i) souscrire à 9.600 (neuf mille six cents) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire pour un montant total de EUR 9.600.000 (neuf millions six cent mille Euros), dont un montant total de prime associée aux parts sociales de classe A de EUR 9.590.400 (neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents Euros).

La somme de EUR 9.600.000 (neuf millions six cent mille Euros), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Emis.** Le capital émis est établi a 22.100 Euros (vingt-deux mille cent Euros), représenté par 22.100 (vingt-deux mille cent) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro)."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude SJ Berwin Luxembourg, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. KRAEMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48642. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163950/175.

(130200799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Auster Real Estate Opportunities S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER,

before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Auster Real Estate Opportunities S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated on 6 January 2011 by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 969 of 11 May 2011. The articles of association of the Company were last amended on 6 August 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2322 on 20 September 2013.

The meeting was presided by Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

Maître Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, was appointed as secretary and as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve thousand (12,000) Ordinary Shares, one hundred (100) Compartment A Shares, one hundred (100) Compartment B Shares, one hundred (100) Compartment C Shares, one hundred (100) Compartment D Shares, one hundred (100) Compartment E Shares and one (1) Compartment 4 Share in issue in the Company representing the entire issued share capital were represented at the general meeting and the shareholders declared that they had prior knowledge of the agenda and having waived any convening formalities so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda below.

2. The agenda of the meeting was as follows:

- Change of the name of the Company into "AREO S.à r.l." and consequential amendment of article 2 of the Company's articles of association. After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to change the name of the Company into "AREO S.à r.l." and to amend article 2 of the Company's articles of association in consequence to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "AREO S.à r.l.""

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1.200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE QUINZIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Auster Real Estate Opportunities S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée le 6 janvier 2011 suivant acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 969 du 11 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 août 2013 suivant acte du notaire instrumentant, prénommé, publié au Mémorial numéro 2322 le 20 septembre 2013.

L'assemblée a été présidée par Maître Mariya Gadzhlova, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Maître Milène Drweski, maître en droit, demeurant à professionnellement à Luxembourg, fut nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Selon ladite liste de présence, toutes les douze mille (12.000) Parts Sociales Ordinaires, cent (100) Parts Sociales du Compartiment A, cent (100) Parts Sociales du Compartiment B, cent (100) Parts Sociales du Compartiment C, cent (100) Parts Sociales du Compartiment D et cent (100) Parts Sociales du Compartiment E et une (1) Part Sociale du Compartiment 4 en émission dans la Société représentant l'intégralité du capital social étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et renoncer aux formalités de convocation préalable de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- Changement de dénomination de la Société en «AREO S.à r.l.» et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés de la Société ont décidé de changer la dénomination de la Société en «AREO S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est «AREO S.à r.l.» »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, M. DRWESKI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 20130. Relation: RED/2013/1996. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013163903/95.

(130200569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Anero Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.837.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Altro Invest AB, a private limited liability company (aktiebolag), duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, registered with Bolagsverket, under number 556337-2530, having its registered office at Augustendalsvägen 46, S-131 52 Nacka Strand, Sweden, sole shareholder, hereby represented by Mr. Kent Svensson, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Wilen b. Wollerau, Austria, on 28 October 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declare being the sole shareholder ("Sole Shareholder") of "Anero Invest S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.837 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 October 2011 under number 2478. The Articles have not been amended since.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to the board of managers of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

PANDOMUS, a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.540.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The Meeting decides to grant discharge to the board of managers of the Company, Ms. Ana Dias, Mr. Rikard Ehsnio and Mr. Stefan Persson, and release them from liability in respect of the execution of their mandates with regards to the period 1 July 2013 to the date of the present deed.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and two hundred Euros (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Altro Invest AB, une société à responsabilité limitée (aktiebolag) de droit suédois, inscrite auprès de Bolagsverket, sous le numéro 556337-2530, ayant son siège sociale à Augustendalsvägen 46, S-131 52 Nacka Strand, Suède, associé unique, ici représenté par M. Kent Svensson, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé à Wilen b. Wollerau, Autriche, en date du 28 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «Anero Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.837 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2011 sous le numéro 2478. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société («l'Assemblée») qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge au conseil de gérance de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité de l'Associé Unique:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

PANDOMUS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise. Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière au conseil de gérance, Mme Ana Dias, M. Rikard Ehnsiö et M. Stefan Persson, pour l'exécution de son mandat pour la période du 1 juillet 2013 jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Svensson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52345. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163889/126.

(130200875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Emerald First Layer " K " S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.090.

In the year two thousand and thirteen, the nineteenth day of November, before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Emerald First Layer "K" S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.090 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated July 18, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1794 of 26 September 2006. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Meeting is opened at 2.24 p.m. by Mr. Giovanni Laforgia, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints Ms Maryline Rodo, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Ms Anna Falla, with professional address in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. three thousand one hundred (3.100) ordinary shares of the Company, with a par value of ten euro (EUR 10,-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, which is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-)

are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Granting of full discharge to the directors of the Company;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of the liquidator's mission;
5. Determination of the date and convening of the second general meeting of the shareholders of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened.

Second resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Third resolution

The shareholders resolve to grant full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Fairland Property Limited, a company having its registered office at P.O Box 357, Offshore Incorporations Centre Town, Tortola (British Virgin Islands) as liquidator of the Company (the Liquidator).

As a consequence thereof, the shareholders resolve (i) that the Liquidator shall prepare a report of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), (ii) that the Liquidator will have the broadest powers to perform his duties as defined in articles 144 to 148 bis of the Law, and (iii) that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the person appointed as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the 20th day of November 2013 with the following agenda:

1. Acknowledgement and approval of the liquidation accounts (comptes de liquidation) of the Company and presentation of the liquidation report (rapport de liquidation) of the liquidator (liquidateur) of the Company;
2. Appointment of Galina Incorporated as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
3. Determination of the date and convening of the third general meeting of the shareholders of the Company in order to resolve on the closing of the liquidation of the Company and related matters; and
4. Miscellaneous.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The meeting is closed at 2.35 p.m.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de novembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Emerald First Layer «K» S.A., ayant son siège social au rue Edward Steichen, 15, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.090 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1794 du 26 septembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est ouverte à 14.24 heures et présidée par Monsieur Giovanni Laforgia, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Maryline Rodo, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Madame Anna Falla, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. (3.100) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant toutes les actions dans le capital social de la Société qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Octroi d'une décharge pleine et entière aux gérants de la Société;
4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de sa mission; et
5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de désigner Fairland Property Limited, une société ayant son siège social au PO Box 357, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola (Iles Vierges britanniques) en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

En conséquence, les actionnaires décident (i) que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), (ii) que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour les effectuer conformément aux articles 144 à 148 de la Loi, et (iii) que la Société sera engagée envers les tiers par la signature unique de la personne désignée en tant que Liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que la deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra le 20 novembre 2013 avec l'agenda suivant:

1. Présentation et approbation des comptes de liquidation («comptes de liquidation») de la Société et présentation du rapport de liquidation («rapport de liquidation») du liquidateur de la Société;
2. Nomination de Galina Incorporated en tant que commissaire vérificateur de la Société en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination de la date et convocation de la troisième assemblée générale extraordinaire de la Société de manière à finaliser la clôture de la liquidation et sujets s'y rapportant;
4. Divers;

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

L'assemblée est clôturée à 14.35 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laforgia, M. Rodo, A.Falla, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2042. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164082/144.

(130200920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

European Infrastructure Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.256.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is appeared:

Mr Paul Mousel, licencié en droit, residing professionally in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, duly represented by Ms. Ruslana Vovk, juriste, residing professionally in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on November 7, 2013.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting as a sole shareholder of European Infrastructure Investment Company, a public limited company (société anonyme), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 174.256, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 December 2012, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on March 3, 2013, number 529 (hereafter the "Company").

Such appearing party, represented as stated above, acting in the said capacity and representing the entire capital of the Company, considers itself as duly convened and informed of the agenda of the present meeting.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the present share capital of the Company of the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, into forty thousand three hundred US dollars (USD 40,300.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value, at the following exchange rate: EUR 1.- = USD 1,3.-

Second resolution

The sole shareholder decides to allocate to the existing thirty-one thousand (31,000) shares a nominal value of ten US dollars (USD 10.-) each and to increase the share capital of the Company by the amount of twelve million one hundred thousand US dollars (USD 12,100,000.-) in order to raise it from its current amount of forty thousand three hundred US dollars (USD 40,300.-) up to twelve million one hundred forty thousand three hundred US dollars (USD 12,140,300.-) through the issue of one million one hundred eighty-three thousand thirty (1,183,030) new shares in addition to thirty-one thousand (31,000) existing shares of the Company having a nominal value of 10 US dollars (USD 10.-) each.

Subscription and Payment

All the one million one hundred eighty-three thousand thirty (1,183,030) new shares are subscribed and paid up by the sole shareholder by a contribution in cash having an aggregate value of twelve million one hundred thousand US dollars (USD 12,100,000.-) as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The sole shareholder decides, as a consequence of the preceding resolution, to amend article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

« Art. 5. Share capital.

(1) The Company has a share capital of twelve million one hundred forty thousand three hundred US dollars (USD 12,140,300.-) divided into one million two hundred fourteen thousand thirty (1,214,030) shares with a nominal value of ten US dollars (USD 10.-) each.

(2) The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

(3) The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

(4) The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at 14, rue Erasme, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, dûment représenté par Madame Ruslana Vovk, juriste, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 novembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représenté comme indiqué ci-dessus est l'actionnaire unique de European Infrastructure Investment Company S.A., société anonyme, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.256, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529 du 3 mars 2013 /ci-après la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en cette qualité et représentant l'intégralité du capital social de la Société, se reconnaît dûment convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir l'actuel capital social de la Société, de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille actions (31.000) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en quarante mille trois cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.300,-) représenté par trente et un mille actions (31.000) sans valeur nominale au cours de change suivant: EUR 1,- = USD 1,3.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'allouer aux trente et un mille (31.000) actions existantes une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune et d'augmenter le capital social de la Société de douze millions

cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.300,-) jusqu'à un montant de douze millions cent quarante mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.140.300,-) par l'émission d'un million cent quatre-vingt-trois mille trente (1.183.030) nouvelles actions en plus des trente et un mille (31.000) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les un million cent quatre-vingt-trois mille trente (1.183.030) nouvelles actions émises sont souscrites et libérées par l'actionnaire unique par une contribution en espèces ayant une valeur globale de douze millions cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.100.000,-) tel que cela a été justifié auprès du notaire soussigné par une attestation bancaire.

Troisième résolution

En conséquence, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

(1) La Société a un capital social de douze millions cent quarante mille trois cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.140.300,-) représenté par un million deux cent quatorze mille trente (1.214.030) actions ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune.

(2) Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

(3) Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au prorata de leurs participations.

(4) La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. VOVK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013 /51159. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164085/127.

(130200217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.á r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.á r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 146205, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 24. Juli 2013, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2518 vom 10. Oktober 2013.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 5.088.913,220 (fünf Millionen achtundachtzigtausend neunhundertdreizehn Komma zweihundertzwanzig Euro) eingeteilt in 4.630.492,490 (vier Millionen sechshundertdreißigtausend vierhundertzweiundneunzig Komma vierhundertneunzig) Manager-Aktien und 458.420,730 (vierhundertachtundfünfzigtausend vierhundertzwanzig Komma siebenhundertdreißig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 2. September 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 102.605,871 (einhundertzweitausend sechshundertfünf Komma achthunderteinundsiebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 9.242,931 (neuntausend zweihundertzweiundvierzig Komma neunhunderteinunddreißig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 93.362,940 (dreiundneunzigtausend dreihundertzweiundsechzig Komma neunhundertvierzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 9.336.293,94 (neun Millionen dreihundertsechsdreissigtausend zweihundertdreundneunzig Komma vierundneunzig) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 5.191.519,091 (fünf Millionen einhunderteinundneunzigtausend fünfhundertneunzehn Komma null einundneunzig Euro) eingeteilt in 4.723.855,430 (vier Millionen siebenhundertdreißigtausend achthundertfünfundfünfzig Komma vierhundertdreißig) Manager-Aktien und 467.663,661 (vierhundertsebenundsechzigtausend sechshundertdreundsechzig Komma sechshunderteinundsechzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 5,191,519.091 (five million one hundred and ninety-one thousand five hundred and nineteen point zero ninety-one Euro) represented by 4,723,855.430 (four million seven hundred and twenty-three

thousand eight hundred and fifty-five point four hundred and thirty) Manager Shares and 467,663.661 (four hundred and sixty-seven thousand six hundred and sixty-three point six hundred and sixty-one) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 4.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52387. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. November 2013.

Référence de publication: 2013164374/89.

(130200557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Metcafe International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 181.828.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUF NOVEMBRE.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Fadi BOUSTANY, né le 10 novembre 1967 à Débie (Liban), domicilié au 19, avenue des Spélugues, F-98000 Monaco

Ici représentée par Madame Jessy Bouché, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 18 novembre 2013.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination METCAFE INTERNATIONAL (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle et de conclure tous contrats de franchises afférents à ces droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

3.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société pourra également exploiter tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, exploitation en nom propre, des activités de restaurant, bar, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter.

3.6. La Société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.7. D'une manière générale, la Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du gérant.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

Art. 9. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures individuelle de chaque gérant. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé a le droit de recevoir une convocation et de participer à toutes les assemblées d'associés de la Société et possède une (1) voix pour chacune des parts sociales qu'il détient pour chacune de ces assemblées.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.

12.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 12.2) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé 5% sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,
- (v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts	Montant souscrit et libéré
Fadi BOUSTANY	100	EUR 50.000,-
Total	100	EUR 50.000,-

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.200.-.

Réunion des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Antoine MEYNIAL, né le 6 février 1966 à Paris (F), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

Monsieur Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et

Monsieur Stéphane WARNIER, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

2. Est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018: CHESTER & JONES SARL, R.C.S. Luxembourg B 120602, 17, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a déclaré et a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en ce qui concerne l'exploitation de tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, exploitation en nom propre, des activités de restaurant, bar, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter (point 3.5. de l'objet social), ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BOUCHÉ, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1981. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013164302/196.

(130200653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Prescott Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.442.

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Prescott Investment S.A.», ayant son siège social au 3, place Dargent L-1413 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 le 31 juillet 1998,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.442 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre de mettre la société «Prescott Investment S.A.» en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique représenté, est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et sa mise en liquidation est approuvée par l'actionnaire unique représenté.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution:

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cent quarante-quatre euros (844,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec, le Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12/11/2013. Relation: LAC/2013/51258. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013164393/74.

(130200152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

QL2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.766.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of November

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

QL2 Software LLC, a limited liability company established under the Laws of Delaware (USA), with registered office at 1932, 1st Avenue, Suite 607, Seattle, Washington 98101, USA, registered with the Secretary of State of Delaware with number 0439326,

Here represented by Robert Kimmels, with professional address at L-2311 Luxembourg, 55 avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal which will remain attached hereto,

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is QL2 Luxembourg S.à.r.l.

Art. 3. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way and namely to develop and acquire patents, licenses and other intangible assets, to manage and further develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation's purpose is also the acquisition, the holding, the hiring and the development of all tangible or intangible movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and everywhere else abroad.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, of EUR 1.-(one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers. Managers can give mutual proxies. Two managers can give proxies to third parties.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers. Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st of each year and closes on December 31st of the same year.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon QL2 Software LLC prenamed, declared to subscribe to the 12,500 shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500.- as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration of the Company:

- Robert KIMMELS, born in Breukelen on March 4, 1969 professionally residing at 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

- Bakary SYLLA, born in Monrovia (Liberia) on the 1 November 1976, professionally residing at 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

QL2 Software LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Delaware ayant son siège social à 1932, 1st Avenue, Suite 607, Seattle, Washington 98101, USA, immatriculée au Registre du Delaware sous le numéro 0439326

Représentée aux présentes par Robert Kimmels, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55 avenue Pasteur en vertu d'une procuration sous seing privé qui demeurera annexée aux présentes,

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera QL2 Luxembourg S.à.r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, achat, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir et de développer des brevets, licences et autres actifs incorporels, de les gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités, telles que décrites ci-dessus.

L'objet de la Société est aussi l'acquisition, la détention, et le développement de tous biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société peut entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

Les gérants peuvent donner des procurations réciproques.

Deux gérants peuvent donner procuration à un tiers.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants,

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié. Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

QL2 Software LLC, prénommée, a déclaré souscrire aux 12.500 parts sociales, et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,-, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Kimmels né à Breukelen, le 4 mars 1969, demeurant à demeurant professionnellement au 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

- Bakary SYLLA, né à Monrovia (Libéria) le 1^{er} novembre 1976, demeurant professionnellement au 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi au 55 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. KIMMELS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163803/341.

(130199599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Esther Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170195/10.

(130207440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Esther Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170197/10.

(130207441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Leaderman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 49.042.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 décembre 2013

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- De nommer à la fonction d'administrateur de la société: Monsieur Thomas MILLER, administrateur, né le 2 septembre 1983, en Afrique du Sud, demeurant 2 Speke Street, Grahamstown, Eastern Cape, 6139, republic of South Africa.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170933/17.

(130208161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 24.468.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 27 novembre 2013, l'actionnaire unique a accepté la démission de Madame Elizabeth Timmer, salariée, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

A cette même date, l'actionnaire unique a nommé Monsieur Giuseppe di Modica, salarié, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170925/19.

(130207864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

LAD (Lux Art Développement) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 11, rue Foescht.
R.C.S. Luxembourg B 107.624.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2013170924/16.

(130208662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

CM2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 155.886.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 6 décembre 2013, la démission de Monsieur ALVES DE ARAUJO Carlos Manuel, demeurant 2, rue Rosper à L-4663 DIFFERDANGE, en tant que gérant unique.
- d'accepter, à compter du 6 décembre 2013, la nomination de Madame FERREIRA DINIS RODRIGUES Carla Sofia, domiciliée 2, rue Rosper à L-4663 DIFFERDANGE, en tant que gérante technique.
- d'accepter, à compter du 6 décembre 2013, la nomination de Monsieur ALVES DE ARAUJO Carlos Manuel, mentionné ci-dessus, en tant que gérant administratif.
- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 9 décembre 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013171396/19.

(130209484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Crystal Beaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crystal Beaver S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013171369/11.

(130209585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Capital United S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.206.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Lian Seng Glen LAU / Hursuline MATOS DA SILVA
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013171377/12.

(130209413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Bigonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 24, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 126.493.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171325/10.

(130209328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Calcium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.348.359,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.820.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 décembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 6 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Parc d'activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Calcium Holdings S.à r.l., en Liquidation Volontaire

Signature

Référence de publication: 2013171347/21.

(130209074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Boccon Di Vino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 58, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.564.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

Pour BOCCON DI VINO SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013171331/12.

(130208872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

BV Acquisitions IX Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 168.481.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Lizette Perez-Deisboeck, gérant de catégorie A de la société susmentionnée, né le 7 décembre 1965 à Puerto Rico (USA), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 022107, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013171340/17.

(130208799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Acacio Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 149, route de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 69.407.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013171262/13.

(130208954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

ACcompany, Société Anonyme.

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Coin du Lohr.
R.C.S. Luxembourg B 67.645.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013171260/12.

(130209058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Altai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.138.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013171271/12.

(130209340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Almalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 69.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171270/10.

(130209611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Constatation de cession de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 25 novembre 2013,

Monsieur Dieter WISSMECK, né le 1^{er} janvier 1946 à Eisenach (Allemagne), demeurant au 31, Wendelinustrasse, D-66663 Merzig a cédé mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales qu'il détenait dans la société «WPS LUXEMBOURG SARL», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B55.323

à Monsieur Eberhard PUETZ, né le 10 novembre 1966 à Freudenburg (Allemagne), demeurant à 3, Beethovenweg, D-66693 Mettlach-Orscholz.

Le gérant Monsieur Dieter Wissmeck, né le 1^{er} janvier 1946 à Eisenach (Allemagne), demeurant au 31, Wendelinustrasse, D-66663 Merzig, agissant en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée «WPS LUXEMBOURG SARL» établie et ayant son siège social à L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.323, dûment autorisé à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales en faveur de Monsieur Eberhard PUETZ.

Suite à cette cession, les cinq mille (5.000) parts sociales représentatives du capital social de la société «WPS SARL» sont détenues comme suit:

Dieter WISSMECK	2.500 parts
Eberhard PUETZ	2.500 parts

Le soussigné, Monsieur Dieter Wissmeck, considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour la Société

Dieter Wissmeck

Gérant

Référence de publication: 2013171182/32.

(130208315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Agagora International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.537.

CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société à responsabilité limitée AGAGORA INTERNATIONAL SARL (RCS B111537), avec siège social à L-1130 LUXEMBOURG, 85, rue d'Anvers

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Ana ALEXANDRE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013171217/17.

(130209212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Manhattan Finance (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.034.

—
CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme MANHATTAN FINANCE (EUROPE) SA (RCS B111034), avec siège social à L-1611 LUXEMBOURG, 39, avenue de la Gare

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Ana ALEXANDRE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013171223/17.

(130209217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Atom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.152.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171252/10.

(130209343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Atom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171253/10.

(130209344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.875.

Le bilan au 12 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013171251/11.

(130209920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

YBC.LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 111.523.

—
CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme YBC.LUX SA (RCS B111523), avec siège social à L-1521 LUXEMBOURG, 134, rue Adolphe Fischer

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Ana ALEXANDRE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013171230/17.

(130209227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Zenith Investissement S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 135.708.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZENITH INVESTISSEMENT S.A.
ROSSI Jacopo / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013171195/12.

(130208181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Sky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.548.

—
Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2012 (Sky Power Group Ltd) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013171791/14.

(130209324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 167.113.

—
Extrait des résolutions de l'administrateur unique de Sandhills East Ltd. en date du 4 décembre 2013

Il est porté à la connaissance des tiers, qu'avec effet au 4 décembre 2013, le pouvoir général des représentants permanents de la Succursale est le suivant:

"Le représentant permanent aura le droit de signer tout document, agir, représenter et engager la succursale dans tout contrats, accords et procédures judiciaires en rapport avec l'exécution et la performance de l'objet de la succursale."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch

Un Mandataire

Référence de publication: 2013171787/15.

(130209124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

S.A. Close, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 juin 2013 et de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013

- La démission de la SA Close Comfort, en sa qualité d'administrateur, représentée par Etienne Decraene est actée;
- Vincent Dewandre, né le 29/09/1972 à Hermalle-sous-Argenteau, domicilié à B-4458 Fexhe Slins (Belgique), 568, rue Provinciale, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171786/13.

(130209554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Sarl Philo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.686.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171788/10.

(130209186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Sun Internet Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.882.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 14 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SUN INTERNET SERVICES S.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, dénoncé en date du 19 février 2010. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2013171838/16.

(130209047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Skolinc S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.227.

Extrait des décisions prises par les membres du directoire restants en date du 21 octobre 2013

Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme membre du directoire avec un pouvoir de signature B, en remplacement de Monsieur Philippe TOUSSAINT, membre du directoire démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance le 14 juin 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SKOLINC S.A., SICAR
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013171818/17.

(130209025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.313.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 04 novembre 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Novembre 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171812/13.

(130209001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.313.

Les comptes annuels au 31 Mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171813/11.

(130209002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013172163/13.

(130210292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Ecolab Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.261.262,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.406.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de catégorie A ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013172154/15.

(130210174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Ecolab Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.517.542,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.395.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de catégorie A ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013172152/15.

(130210117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Cécile ANGELETTI, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013172162/24.

(130210291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Excell Americas Holdings Ltd, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 153.853.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2013, l'associé unique de la Société, Heckett Multiserv Far East B.V., a décidé de révoquer, avec effet au 30 octobre 2013, Monsieur Eric Frank Maurice Premet, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société sera à partir du 30 octobre 2013 composé comme suit:

- Alexandre Charles Frédéric Fink;
- Kirk Steven Franklin; et
- John Sweeney.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Excell Americas Holdings Ltd, S.à r.l.

Alexandre FINK

Référence de publication: 2013172161/21.

(130210132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

DVPWEB Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 108.447.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172144/10.

(130210880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Domus Heraclion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS HERACLION

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013172137/11.

(130210197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Loritanga S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.715.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Manuel VICENT MALAGA, dirigeant de sociétés, né à Valencia (Espagne), le 17 août 1965, demeurant à E-28006 Madrid, Calle Conde de Penalver 26 - 2 B (Espagne),

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I. - La société anonyme régie par le droit luxembourgeois "LORITANGA S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35715 (la "Société"), a été originellement constituée sous forme d'une société anonyme holding dénommée "LORITANGA S.A.", suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 210 du 11 mai 1991,

les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Paul FRIEDERS:

- en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 452 du 12 novembre 1994, et

- en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 102 du 31 janvier 2000,

et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1665 du 17 août 2010, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

II. - Le capital social de la Société s'élève actuellement à six cent mille euros (EUR 600.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III. - Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

IV. - L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. - L'Actionnaire Unique déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

VI. - L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs en ce compris 1.250 actions, numérotées de 1 à 1.250, de la société anonyme de droit luxembourgeois "MORETTA S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35814, et passifs de la Société.

La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VII. - Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VIII. - Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

IX. - Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. LAC/2013/53949. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169780/67.

(130206767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Diversified Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIVERSIFIED HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013172131/12.

(130210094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Luxs Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 182.127.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Arzuhan SONTUR, sans état, née à Corum (Turquie) le 13 septembre 1979, demeurant à F-54150 Briey (France), 88bis, rue Lucie Aubrac,

- Monsieur Murat SONTUR, agent commercial, né à Strasbourg (France) le 4 février 1987, demeurant à F-54150 Briey (France), 1, rue du Docteur Gery.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUXS FOODS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et au détail de fruits et de légumes, frais et surgelé, en général l'alimentation en gros ainsi que tous les produits dérivés.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Arzuhan SONTUR, susdite, cinquante parts	50
- Murat SONTUR, susdit, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Murat SONTUR, agent commercial, né à Strasbourg (France) le 4 février 1987, demeurant à F-54150 Briey (France), 1, rue du Docteur Gery.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SONTUR, M. SONTUR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52899. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169791/64.

(130206542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

BELLE SAUVAGE, Creations and Developments Womens & Menswear International, Société Anonyme.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 135.403.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171318/10.

(130209623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

H190 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.189.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 6 décembre 2013 entre Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367 et CONREN Land AG, une société constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 13, Rembrandtstrasse, 60596 Frankfurt, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Frankfurt am Main (Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main) sous numéro HRB 87091 (CONREN); et SOLVIA Vermögensverwaltungs GmbH, une société constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 9, Neuer Weg, 38302 Wolfenbüttel, Allemagne, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Braunschweig (Handelsregister B des Amtsgerichts Braunschweig) sous numéro HRB 101205 (SOLVIA); et Pfeleiderer Vermögensanlage GmbH, une société constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 45, Ingolstädter Strasse, 92318 Neumarkt, Allemagne, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Nürnberg (Handelsregister B des Amtsgerichts Nürnberg) sous numéro HRB 29841 (Pfeleiderer), les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- CONREN détient 1,250 parts sociales de la Société;
- SOLVIA détient 6,250 parts sociales de la Société;
- Pfeleiderer détient 5,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H190 Sarl

Luis Iglesias Rovira / Luis Alexis Villanova Rattazzi Ferran / Ralf Herbert Stefan Steinmetz

Référence de publication: 2013171544/27.

(130209181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.
